

Annexe 1 : Bilan 2005-2007 des remontées des fiches de suivi relatives aux groupes d'entraide mutuelle (GEM)

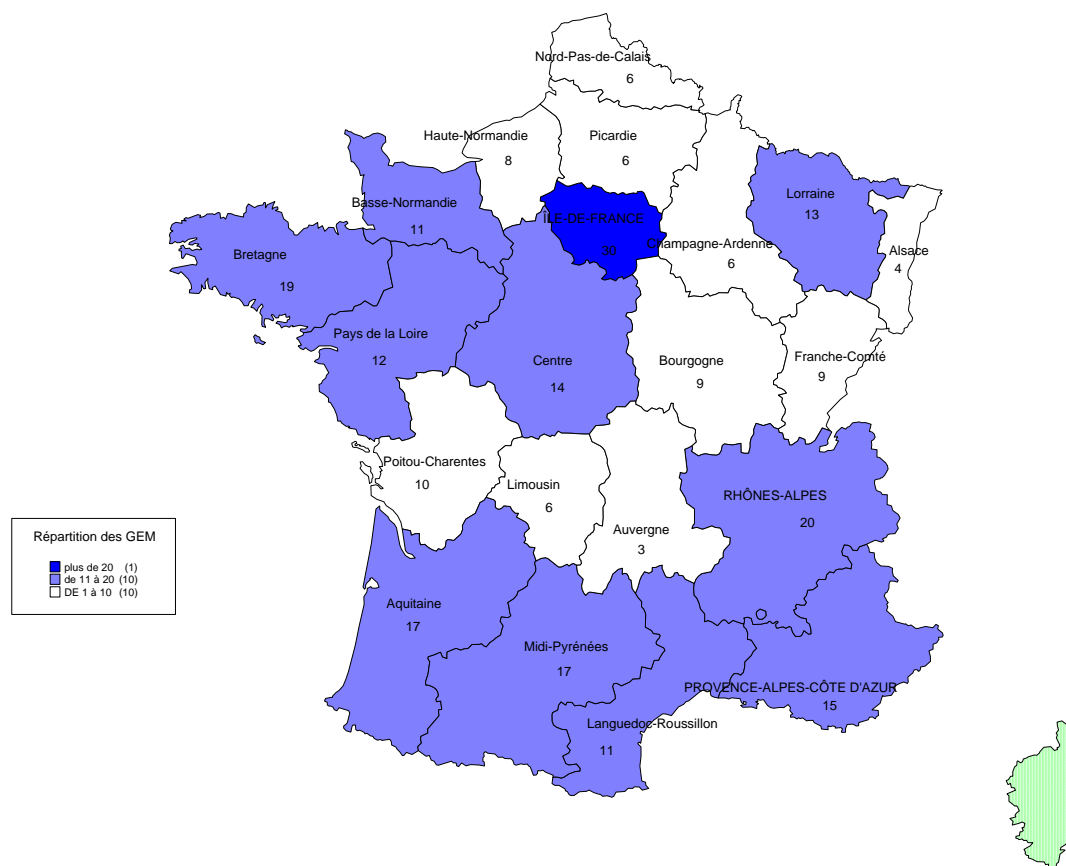
La circulaire n° 121 du 30 mars 2007 relative aux groupes d'entraide mutuelle (GEM) pour personnes handicapées psychiques invitait les DRASS et DDASS à remplir les fiches de suivi des GEM et le tableau de financement afin de permettre à la DGAS d'opérer la synthèse nationale de ce dispositif et de procéder à la répartition des crédits pour l'année 2007.

Dans le cadre des remontées de fiches de suivi, il apparaît que :

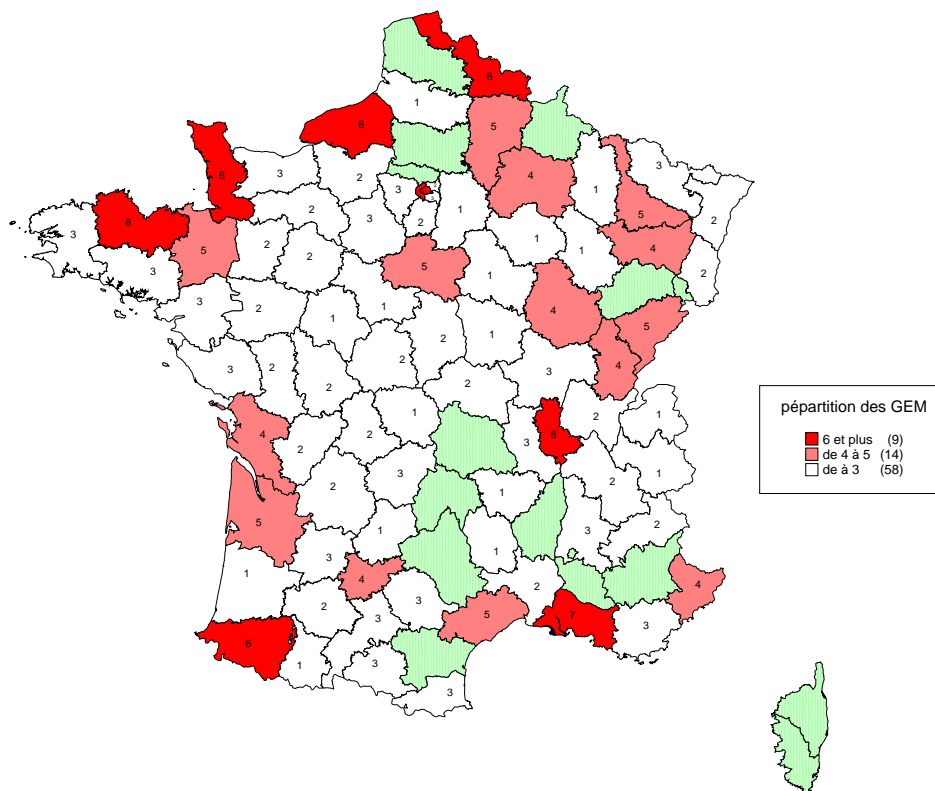
- en 2005, 117 GEM ont été créés et financés pour un montant total de 4 349 540 €
- en 2006, 132 GEM ont été créés et au total, 249 GEM ont été financés pour un montant total de 15 604 255 €

Ce sont donc au total 249 GEM qui ont été créés en deux ans.

REPARTITION DES GEM PAR REGIONS



REPARTITION DES GEM PAR DEPARTEMENTS



119 GEM sont implantés dans une préfecture, soit 47,8 % des GEM

66 GEM sont implantés dans une sous-préfecture, soit 26,5 % des GEM (3 sous-préfectures ont moins de 10 000 habitants).

Sur les 64 autres GEM, 23 (22 GEM et 1 GEM avec 4 antennes en zone rurale) sont situés dans des communes de moins de 10 000 habitants.

Sur les 249 GEM existants, 242 fiches de suivi nous ont été remontées par les services de l'Etat.

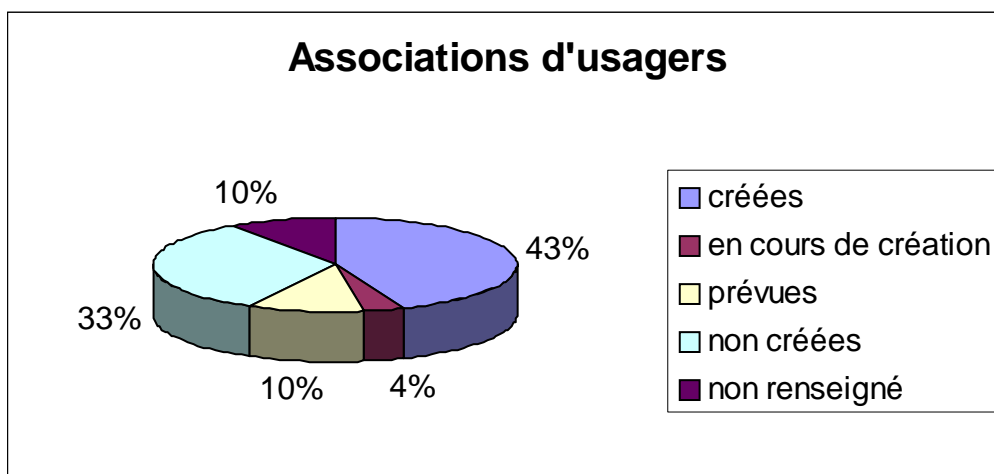
Les données physico-financières qui suivent procèdent donc de l'exploitation de ces 242 fiches.

◆ L'organisation et le fonctionnement des GEM

Association d'usagers

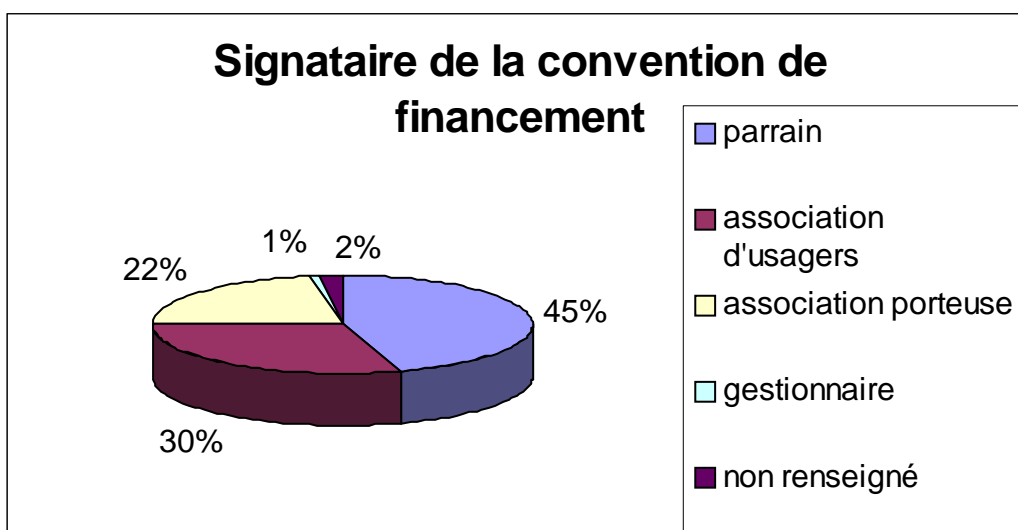
Pour 106 GEM, il y a eu création d'une association d'usagers, 9 sont en cours de création et 25 sont prévues.

79 n'en ont pas créé et 23 ne renseignent pas la rubrique.



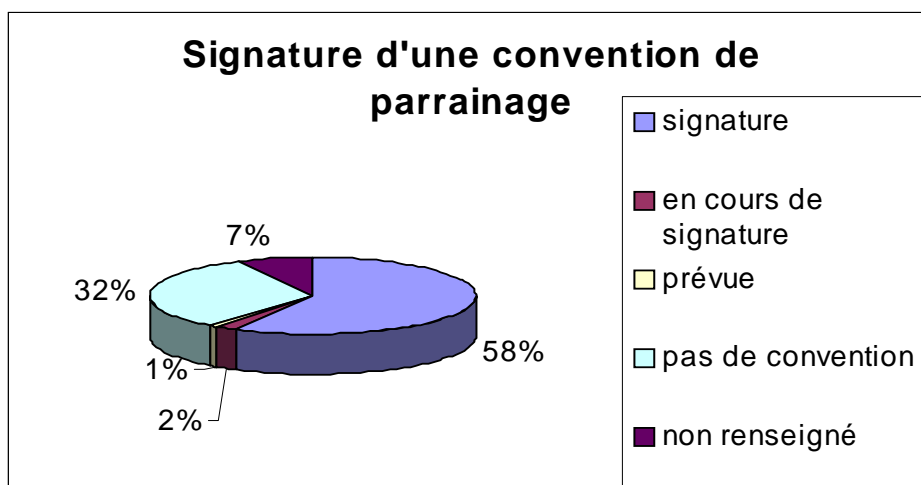
Convention de financement

Pour 109 GEM, le signataire de la convention de financement est le parrain, pour 73 il s'agit de l'association d'usagers, pour 53 il s'agit de l'association porteuse (ou personne morale responsable), pour 2 c'est le gestionnaire et 5 ne renseignent pas la rubrique.



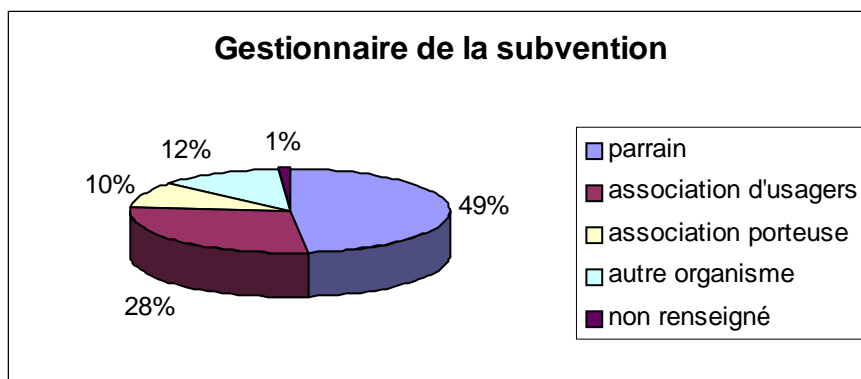
Convention de parrainage

140 GEM ont signé une convention de parrainage, 5 sont en cours de signature, 2 la prévoient, 77 ne l'ont pas fait et pour 18 nous n'avons pas d'information.



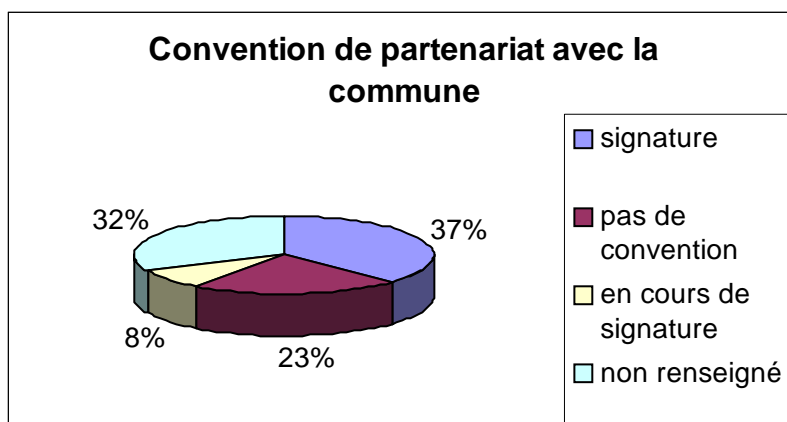
Gestion de la subvention

Pour 116 GEM, le gestionnaire de la subvention est le parrain, pour 68 il s'agit de l'association d'utilisateurs, pour 25 ce sont les associations porteuses, 30 mentionnent un organisme autre et 3 n'ont pas renseigné cette rubrique.

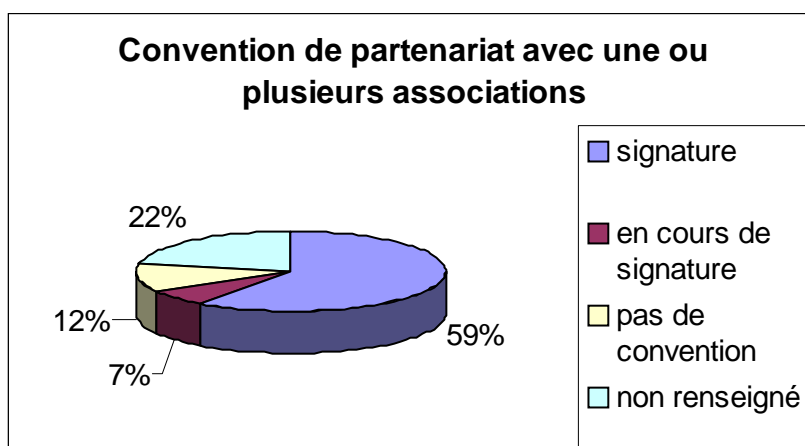


Convention de partenariat

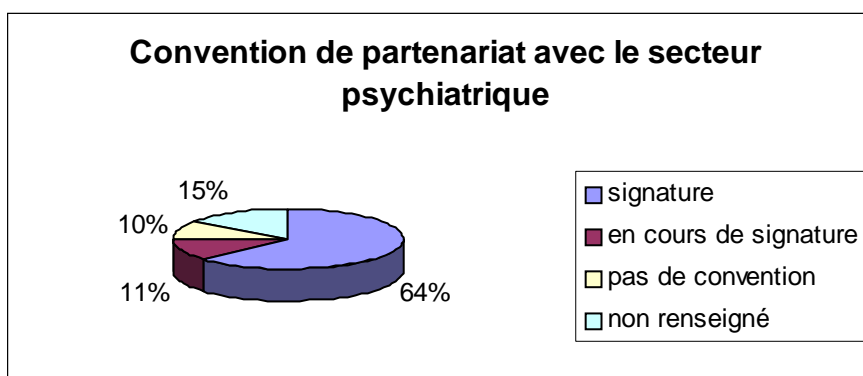
90 GEM ont une convention de partenariat avec la commune du lieu d'implantation, 55 n'en ont pas, 20 en ont une en cours de signature, 77 ne renseignent pas cette rubrique.



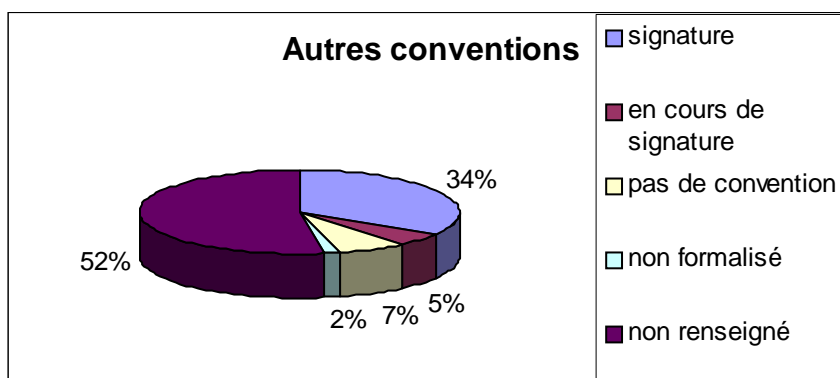
145 GEM ont une convention de partenariat avec une ou plusieurs associations, 16 en ont une en cours de signature, 28 n'en ont pas et 53 ne renseignent pas la rubrique.



153 GEM ont une convention avec les secteurs de psychiatrie, 27 en ont une en cours de signature, 25 n'en ont pas et 37 ne renseignent pas la rubrique.



82 GEM ont d'autres types de conventions, 4 non formalisées, 12 en cours de signature et 127 ne renseignent pas cette rubrique.



A ce jour, 58 GEM réunissent ou mettent en œuvre (variable « en cours ») les 3 conditions que sont : la création d'une association d'utilisateurs, la convention de parrainage et la convention avec les secteurs de psychiatrie. Si l'on ajoute la variable « prévue », 67 GEM remplissent ces 3 conditions simultanément.

◆ La fréquentation des GEM

Les 242 GEM comptent 6.652 adhérents et enregistrent une fréquentation totale de plus de 14.500 personnes.

En moyenne, un GEM accueille **62 personnes** et compte 42 adhérents.

Le minimum est de 4 adhérents et de 15 personnes accueillies.

Le maximum est de 238 adhérents et 500 personnes accueillies.

16 GEM comptent moins de 10 adhérents et 9 accueillent moins de 20 personnes.

◆ Les GEM en termes d'emploi de personnels

Les GEM emploient **502 personnes**, ce qui représente **339 ETP**

En moyenne un GEM emploie **2,27 personnes soit 1,6 ETP**.

4 GEM n'emploient personnes, et le maximum de personnes employées par un GEM est de 10 et le maximum d'ETP est de 5.

La moyenne d'encadrement est d'un ETP pour 28 adhérents. Le minimum est d'un ETP pour 2,5 adhérents et le maximum est d'un ETP pour 200 adhérents.

La moyenne de personnes fréquentant le GEM par ETP est de 44.

34 GEM emploient plus de 2 ETP.

Les formations ou qualifications professionnelles des personnes employées sont très variées, mais on relève outre des diplômes d'animateurs (BEATEP, DEFA...), un certain nombre d'éducateurs spécialisés, d'AMP, de moniteurs éducateurs et d'assistantes sociales.

16 GEM ont des animateurs bénévoles usagers.

◆ Le temps d'ouverture des GEM

Le nombre d'heures d'ouverture par semaine est en moyenne de **29h**. Le maximum est de 63h et le minimum de 2h.

36 GEM sont ouverts moins de 15 h par semaine.

Sur les 242 GEM :

- 40 sont ouverts tous les week-ends, soit **16,5 % des GEM**
- 43 sont ouverts certains week-ends pour des activités ponctuelles, soit 17,8 % des GEM
- 22 sont ouverts tous les samedis et ponctuellement le dimanche, soit **9,1 % des GEM**
- 58 sont ouverts tous les samedis, soit **24 % des GEM**
- 4 sont ouverts tous les dimanches, soit **1,7 % des GEM**
- 6 sont ouverts soit le samedi, soit le dimanche, selon les activités arrêtées, soit **2,5 % des GEM**
- 51 ne sont jamais ouverts le week-end, soit 21,1 % des GEM
- 18 ne renseignent pas cette rubrique, soit 7,4 % des GEM

En résumé, **53,8 % des GEM** sont ouverts le samedi et/ou le dimanche.

◆ Le financement des GEM : les subventions attribuées

La subvention moyenne d'un GEM accordée par la DDASS en 2006 s'élève à **62.962 €**

Le maximum accordé a été de 135.000 € et si l'on excepte un GEM qui n'a rien sollicité, le minimum a été de 8.000 €

Sur les 249 GEM existants et financés en 2006, les subventions attribuées par l'Etat se répartissent de la façon suivante :

- 12 GEM ont perçu une subvention supérieure à 75.000 €, soit **4,96 % des GEM**
- 132 GEM une subvention égale à 75.000 €, soit **54,55 % des GEM**
- 86 GEM une subvention comprise entre 37.500 € et 75.000 €
- et 19 GEM une subvention inférieure à 37.500 €

L'Etat n'est pas le seul financeur des GEM, d'autres collectivités territoriales ou organismes leur accordent un soutien financier, à savoir :

- 31 GEM, soit **12,8 % des GEM** ont obtenu une subvention communale et sur les montants communiqués la plus élevée est de 18.000 € et la moyenne de 3.380 €
- 36 GEM, soit **14,9 % des GEM** ont obtenu une subvention du conseil général et sur les montants communiqués la plus élevée est de 48.850 € et la moyenne de 9.412 €
- 76 GEM, soit **31,4 % des GEM** ont obtenu une subvention d'autres organismes ou collectivités territoriales et sur les montants communiqués la plus élevée est de 71.415 € et la moyenne de 12.786 €
- 21 GEM, soit **8,7 % des GEM** bénéficient à la fois de subventions de la commune et du conseil général.

- 15 GEM, soit **6,2 % des GEM** y ajoutent des subventions émanant d'autres financeurs.

◆ **Visite des GEM par les DDASS**

Sur ces 242 GEM, 89 ont fait l'objet d'une visite de la DDASS et pour une grande partie des questionnaires qui nous ont été adressés, les réponses ont été renseignées par les GEM eux-mêmes.

